

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

Dès 15 ans et sans limite d'âge...

Retrouvez sur cette page toutes les informations utiles concernant l'apprentissage anticipé de la conduite, plus connue sous le nom de "conduite accompagnée" !

LA FORMATION INITIALE

La formation initiale commence par une évaluation de votre niveau afin de déterminer le volume prévisionnel personnalisé de la formation. Selon vos aptitudes, vous suivrez entre 20 et 30 heures (volume moyen observé) de cours de conduite. Parallèlement, vous préparerez l'épreuve théorique (le code de la route).

A l'aide de votre livret d'apprentissage, vous pourrez suivre votre évolution et évaluer vos progrès au travers des 4 grandes compétences globales qui jalonnent la formation.

Le niveau de maîtrise qui sera validé lors de l'évaluation de fin de formation initiale correspond au niveau du permis de conduire.

Une évaluation prématurée ne serait ni votre intérêt, ni celui de l'établissement que vous avez choisi.

Votre futur accompagnateur devra obligatoirement assister à un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures suite à l'évaluation de fin de formation initiale.

Quand ce niveau sera atteint et que vous aurez réussi le code, le formateur signera l'attestation de fin de formation initiale qui vous autorisera à circuler avec le ou les accompagnateurs désignés.

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

La phase de conduite accompagnée se déroule sur au moins 3000 km pendant un an minimum. Vous conduirez avec un accompagnateur adulte titulaire du permis B depuis au moins 5 ans, donc âgé d'au moins 23 ans (ATTENTION : l'accompagnateur ne doit pas dans les 5 années précédentes avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une suspension du permis de conduire).

L'ASSURANCE

La conduite accompagnée n'est possible que si l'assurance du ou des véhicules utilisés comporte une extension de garantie.

C'est à l'accompagnateur d'en faire la demande sans plus attendre. Le formulaire figure dans le dossier d'inscription.

En principe, ce document, appelé « lettre avenant », sera délivré sans augmentation de cotisation ou de prime. Sachez toutefois que certains assureurs imposent une augmentation de la franchise de remboursement en cas d'accident.

L'assureur peut refuser d'accorder cette extension de garantie si l'accompagnateur a été condamné pour un délit routier.

L'ÉQUIPEMENT DU VÉHICULE

Un rétroviseur extérieur à droite est obligatoire. Celui-ci est réservé à l'usage de l'accompagnateur, donc réglé pour ce dernier.

Le frein à main central du véhicule n'est pas obligatoire, mais conseillé.

LES RÈGLES A RESPECTER

La conduite accompagnée est interdite à l'étranger. Elle est soumise aux limitations de vitesse des jeunes conducteurs (110 km/h sur les autoroutes, 100 km/h sur les routes à chaussées séparées, 80 km/h sur les autres routes hors agglomération).

A chaque sortie, vous devrez apposer à l'arrière du véhicule le disque magnétique distinctif de la conduite accompagnée.

Lors d'un contrôle routier, vous êtes tenus de présenter aux forces de l'ordre le livret d'apprentissage avec l'attestation de fin de formation et la « lettre avenant » délivrée par l'assureur.

En outre, votre accompagnateur devra présenter les papiers du véhicule et son permis de conduire. Il peut être soumis à un dépistage de l'alcoolémie et encourt, dans le cas où il serait positif, les mêmes condamnations que s'il était au volant de son véhicule.

LES RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUES

La phase de conduite accompagnée est jalonnée de rendez-vous pédagogiques.

Ils permettent de procéder à une évaluation de l'expérience que vous avez acquise et d'approfondir la formation par un échange entre l'accompagnateur, vous et le formateur (un accompagnateur au moins doit être présent).

La première rencontre aura lieu entre le 4ème et le 6ème mois de la période de conduite accompagnée, lorsque environ 1000 km ont été parcourus.

La deuxième rencontre s'effectue dans les 2 mois précédant la date de l'examen pratique du permis de conduire, lorsque 3000 km ou plus ont été parcourus.

Les rendez-vous pédagogiques se déroulent en deux parties :

- une séance individuelle de conduite (durée : 1 heure)
- une séance d'animation en salle (durée : 2 heures) sur des thèmes de sécurité routière (vitesse, alcool, vigilance, fatigue, assurances...).

- **LE PERMIS DE CONDUIRE**

L'épreuve de conduite viendra au terme d'une formation approfondie ; vous aurez bénéficié d'une authentique expérience de la conduite ; vous aurez acquis un niveau suffisant de maîtrise.

L'obtention du permis de conduire sera pour vous une véritable garantie de sécurité.

C'est à partir de l'âge légal de 17 ans et demi, et après 1 an au moins de conduite accompagnée, que vous pourrez passer l'examen pratique du permis de conduire selon les règles en vigueur.

En cas de réussite, il vous sera délivré le permis de conduire et une attestation de fin de conduite accompagnée qui servira à obtenir des conditions tarifaires particulière lors de votre premier contrat d'assurance.

En cas d'échec, sachez que le code permet le passage au maximum de 5 épreuves pratiques dans un délai de 5 ans à date d'obtention de l'ETG.

- **LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR**

L'accompagnateur est le lien entre vous et le formateur. Son rôle sera d'opérer un suivi et de vous transmettre son expérience de la route.

SUIVRE LA FORMATION INITIALE

Lors de votre formation à l'école de conduite, invitez votre accompagnateur à assister à 1 ou 2 heures de vos leçons de conduite.

Il pourra ainsi constater vos progrès lors du rendez-vous préalable où sa présence est obligatoire car il prendra le « relais ».

Il aura alors toute confiance en vous car vous serez capable de conduire une voiture sans mettre en danger votre sécurité ni celle des autres.

C'est le but à atteindre pour la validation de la formation initiale.

Ce suivi lui permettra d'être moins tendu et moins inquiet le premier jour où vous conduirez sa voiture à ses côtés.

RESPECTER LA DIVERSITE DES SITUATIONS DE CONDUITE

La période de conduite accompagnée doit vous permettre de passer du niveau de débutant à celui de conducteur expérimenté. Pour cela, 3000 km minimum sont nécessaires à l'acquisition d'expérience, en affrontant les situations routières les plus fréquentes. Parcourir le plus grand nombre de kilomètres possible exclusivement sur autoroute ne sera pas très enrichissant pour vous. Conduisez surtout dans de nombreuses situations variées (la nuit, par temps de pluie, en ville, etc...).

ASSISTER AUX RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUES

La qualité de votre apprentissage dépend de l'engagement de vos accompagnateurs et notamment de leur assiduité aux rendez-vous pédagogiques.

Ils seront l'occasion pour le formateur d'établir un bilan de votre conduite et de transmettre à vos accompagnateurs un « plan de travail » destiné à assurer le perfectionnement de votre conduite.